
LE VÉRIDIQUE

OU COURIER UNIVERSEL

(DICERE VERUM QUID VERAT ?)

Du 1^{er} FRUCTIDOR, an IV de la république française. — Jeudi 18 AOÛT 1796, (vieux style.)

Tableau du total actuel de la dette publique. — Lettre du général Buonaparte sur ses nouveaux succès en Italie. — R-prise de Vérone par les français — Observations sur Chenier reconnu un des auteurs de vendémiaire. — Situation affligeante de la ville de Dijon, où les exclusifs vexent les honnêtes gens. — Ratification par le conseil des anciens du traité de paix avec le duc de Wurtemberg — Motion d'ordre de Dumolard, relative à la convocation de la haute-cour de justice. — Proposition faite de créer 200 nouvelles compagnies de vétérans.

NOUVELLES DIVERSES.

ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre de Vienne, du 2 août.

M. le prince de Stahremberg, vieillard respectable, âgé de 90 ans, et l'ancien ministre de Marie-Thérèse, vient d'être tiré de l'oubli par S. M. l'empereur, et proclamé ministre des affaires extérieures de la paix. Le second ministre pour le même département, M. le comte de Lehrbach, lui a été adjoint.

On parle beaucoup de propositions de paix, faites par le directoire de France à l'empereur; on dit que les articles sont très-généreux et favorables, et que sa paix sera signée à Munich.

Que l'Empire germanique paiera aux français les frais de la guerre; chose très-facile, puisque c'est l'Empire qui a tiré depuis quatre ans l'argent des états de sa majesté et de toutes les autres nations comprises dans la guerre actuelle.

Les rapports officiels du feld-maréchal-comte de Wartensleben, annoncent qu'il est entré dans le royaume de Bohême avec une armée de 25 mille hommes en très-bon état. L'archiduc Charles a conservé de son armée 40 mille hommes, après en avoir envoyé 49 mille au général Wurmsler.

Il est arrivé ce matin sur nos rivages un bateau chargé d'effets appartenant au chapitre et cathédrale de Ratisbonne; ces effets sont évalués à 300 mille florins d'Autriche.

Extrait d'une lettre d'Hanovre, du 8 août.

Les armées prussiennes commencent de nouveau à se mettre en mouvement; les courriers de Londres et de Berlin se multiplient, et se rencontrent souvent chez notre gouverneur, à qui ils remettent leurs dépêches. Tout cela fait croire à de grands et prochains changements dans l'Empire germanique. Voici ce qui transpire :

Que la Grande-Bretagne permettra au roi de Prusse de s'emparer des villes de Hambourg et Bremen, ainsi que de l'administration d'Hanovre, à condition qu'il cède une partie de ce dernier au landgrave de Hesse-Cassel.

On ne doute point que, pour sa protection, l'Angleterre n'exige en revanche quelque service du roi de Prusse; ce qu'il ne peut faire dans les circonstances actuelles, sans s'attirer la haine d'une grande puissance. Il est vrai que Guillaume II peut, sans l'appui de l'Angleterre, se rendre maître des villes ci-dessus mentionnées; mais son but étant d'étendre son commerce par mer, il est de son intérêt de tenir la balance avec la Grande-Bretagne; il marche donc continuellement entre deux écueils.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉE D'ITALIE.

Au quartier-général de Vérone,
le 21 thermidor.

Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au directoire exécutif.

Le 19 au matin, citoyens directeurs, l'ennemi tenoit la ligne du Mincio; sa droite, appuyée à son camp retranché à Peschiera, sa gauche à Mantoue, et son centre à Valeggio. Augereau se porta à Borghetto, et engagea une vive canonnade avec l'ennemi. Pendant ce tems-là, Massena se porta à Peschiera, attaqua l'ennemi dans le camp retranché qu'il avoit fait devant cette place, le mit en déroute, lui prit douze pièces de canon, et lui fit sept cents prisonniers. Le résultat de ce combat a été d'obliger l'ennemi à lever le siège de Peschiera, et à quitter la ligne du Mincio.

Dans la journée du 20, Augereau passa le Mincio à Peschiera. La division du général Serrurier se porta sur Vérone, où elle arriva à dix heures du soir, dans

Le tems que la division du général Massena avoit repris ses anciennes positions, laït 400 prisonniers, et pris sept pièces de canon. L'arrière-garde ennemie étoit encore dans Véronne; les portes étoient fermées et les ponts-levis levés. Le provéditeur de la république de Venise, sommé de les ouvrir, déclara qu'il ne le pouvoit pas de deux heures. J'ordonnai aussitôt que l'on ouvrît les portes à coups de canon; ce que le général Dommartin fit exécuter en moins d'un quart-d'heure. Nous y avons trouvé différens bagages, et fait quelques centaines de prisonniers.

Nous voilà donc retournés dans nos anciennes positions; l'ennemi fuit au loin dans le Tyrol. Les secours que vous m'avez annoncés venant de l'armée des côtes de l'Océan, commencent à arriver, et tout est ici dans la situation la plus satisfaisante.

L'armée autrichienne, qui depuis six semaines menaçoit d'invasion l'Italie, a disparu comme un songe, et l'Italie qu'elle menaçoit, est aujourd'hui tranquille.

Les peuples de Bologne, de Ferrare, mais sur-tout celui de Milan ont, pendant notre retraite, montré le plus grand courage et le plus grand attachement à la liberté. A Milan, tandis que l'on disoit que les ennemis étoient à Cassano, et que nous étions en déroute, le peuple demandoit des armes, et l'on entendoit dans les rues, sur les places, et dans les spectacles, l'air martial: « Allons enfans de la patrie. »

Le général de brigade Victor, à la tête de la 18e. demi-brigade, a montré la plus grande bravoure au combat de Peschiera.

Signé BUONAPARTE.

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR.

Au rédacteur. Dijon, le 3 thermidor, an IV.

Pénétré des maux de cette malheureuse cité, je viens vous prier d'insérer dans votre plus prochaine feuille le récit des atrocités qui s'y commettent journellement.

Les brigands ou patriotes exclusifs de 89, ont repris toute leur audace et leur violence; soutenus par une partie du bataillon de l'Oise, commandé par Fille qui les excite (car j'appelle exciter que ne pas arrêter un pareil désordre) ils insultent et attaquent au milieu des rues, les citoyens paisibles qui n'imitent pas leur fureur; l'œil hagard, et teints encore du sang qu'ils ont fait verser, ils voudroient s'y baigner encore, et disent hautement que le moment n'en est pas loin.

Un administrateur de notre département, homme vertueux et probe, républicain par principes, et connu par son patriotisme constant et éprouvé, a été insulté et bafoué par ces brigands, sous prétexte qu'il portoit un habit dont la taille n'étoit pas de telle ou telle largeur; car c'est à la taille de l'habit qu'ils jugent du patriotisme; et tel habit dont la taille est la plus étroite couvre, selon eux, le meilleur patriote. O honte! et ce sont de tels imbécilles qui se parent de ce titre!... et le citoyen honnête, strict observateur de la loi, ami de sa patrie et du gouvernement, est impunément insulté par ces scélérats!... et le directoire, instruit, ne prend pas des mesures pour assurer notre tranquillité!

Voilà, citoyen, notre triste position; la terreur est ici tellement à l'ordre du jour, qu'on craint de sortir de sa maison. Les exclusifs hurlent chaque fois des chansons contre les autorités constituées, et les tournent

en ridicule, et Fille commandant de la place, ne fait pas cesser un pareil scandale! Si le directoire ne vient au plutôt à notre secours, il faudra fuir; l'espérance nous soutient encore; mais si l'on ne prend pas des mesures promptes, il ne sera plus possible d'habiter cette ville.

Un de vos abonnés.

PARIS, 30 thermidor.

Il ne faut pas s'étonner que Chénier ait fait l'apologie des mitraillades du 13 vendémiaire; c'est un auteur qui loue son ouvrage. Sans lui cette horrible journée n'auroit pas souillé les annales françaises. Tout le monde désiroit la paix. Les sections la demandoient, les esprits modérés de la convention y inclinoient, les comités réunis en avoient fait la proposition. Ils avoient rédigé une proclamation pacifique, ils avoient proposé d'ôter les armes aux assassins, ce qui eût fait tomber des mains de tous les honnêtes gens celles qu'ils n'avoient prises que pour se défendre. Les sections, instruites de ces heureuses dispositions, ne prennent aucune mesure défensive; elles se retirent. Le démon de la discorde, l'apôtre du carnage, l'auteur de l'apothéose de Marat, Chénier, paroît à la tribune. Il ne veut ni paix, ni trêve; il veut du sang, et le sang coule à grands flots. Les sectionnaires dans leur retraite sont massacrés. Paris et la France sont plongés dans le deuil, parce qu'un orateur turbulent a obtenu à la convention un moment de faveur qu'il n'a dû qu'au trouble qui l'agitait.

L'éclatante improbation qu'a essayée le di cours duquel ce forcené vient d'essayer de justifier cette journée funèbre, est faite pour honorer le conseil des cinq-cents. Elle prouve que dans les tribunaux, dans le public, dans le corps législatif, l'opinion est uniforme sur les désastres du 13 vendémiaire.

Tous les jours on fait sur cette horrible journée des découvertes curieuses. « Des personnes bien instruites, » assurent, dit on, qu'il existe entre les mains du représentant Deverité, une déclaration bien écrite, bien précise, bien signée, de laquelle il résulte que le 13 vendémiaire a été médité et préparé par quelques montagnards, entr'autres Montmayou et Garnier (de l'Ain); que cette déclaration lui a été remise de confiance, et que jusqu'ici il a eu la foiblesse de la garder sous le secret. »

Target se charge avec Réal de la défense de Drouet. On se rappelle qu'il a refusé son ministère à Louis XVI, qui le réclamoit avec confiance. Il signa son refus, le républicain Target, ce qui étoit une bêtise; car probablement le titre de républicain n'exclut point le sentiment d'humanité qui fait un devoir de tendre la main à un infortuné; est-ce encore le républicain Target, ou Target le républicain qui va défendre Drouet? Est-ce à ce titre qu'il accorde à Drouet le secours qu'il a refusé à Louis XVI? Est-ce à ce titre qu'il aime mieux s'unir à Réal qu'aux Tronchet et aux M. I. s'herbes? Nous sommes loin de vouloir lui faire un crime de défendre Drouet; mais il s'est déshonoré en refusant de défendre Louis XVI; son nom est un ridicule parmi ses contemporains, il sera peut-être un opprobre dans la postérité.

Les j...
 Ils viennent
 partager
 Deux
 citoyen
 mort par
 La m
 dans cet
 de la tyr
 Le co
 tration c
 les jacob
 écrit au
 ce dépar
 position
 prêtres
 guerre
 L'acci
 au minist
 ture. «
 » cette
 » calom
 » que l
 » ceux
 L'His
 public
 Voici
 1. Le
 2. Le
 3. Le
 4. Le
 cel
 5. Le
 des
 ex
 Voici
 n'avoit
 1. La
 2. L'
 tes
 le
 Le
 3. Su
 ci
 n
 vu
 gr
 es
 me
 4. J
 fis
 mi
 va
 Total
 D'ap
 viager

Les jacobins vicanent encore d'ensanglanter la France. Ils viennent de signaler leurs fureurs à Saint-Pol, au département de Calais,

Deux femmes ont été blessées de coups de sabre, un citoyen tué, trois autres assassinés, ont échappé à la mort par un heureux hasard.

La maison de la veuve du tigre appelé Lebon, est dans cette ville le point de ralliement de tous les suppôts de la tyrannie de ce monstre.

Le commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale de ce département, au lieu de comprimer les jacobins, paroît s'être placé dans leurs rangs. Il a écrit au directoire que l'esprit public est perverti dans ce département; qu'il faut mettre 1200 hommes à la disposition du général Fusier, pour purger le pays des prêtres et des déserteurs qui y soufflent le feu de la guerre civile.

L'accusateur public du département, dans une lettre au ministre de la police, vient de démentir cette imposture. « Je vous atteste, dit-il, sur mon honneur, que cette assertion du commissaire du directoire est une calomnie atroce imaginée pour se venger des plaintes que les habitans de ce département, et notamment ceux d'Arras, ont portées contre lui au directoire. »

L'Historien a publié le tableau suivant de la dette publique.

Voici de quoi étoit composée la dette publique, en 91.

1. Les pensions ordinaires	14,816,000 l.
2. Les pensions ecclésiastiques	72,621,000
3. Les rentes viagères	101,000,000
4. Les rentes perpétuelles, y compris celles du clergé	67,000,000
5. Les engagemens à terme et les dettes des villes, inscrits depuis 1791, mais existans alors	25,000,000
	<hr/>
	280,437,000 l.

Voici de quoi j'estime qu'elle seroit diminuée, si elle n'avoit reçu aucune extension.

1. La dette viagère est diminuée de	21,000,000 l.
2. L'opération de Cambon sur les rentes perpétuelles ne comprenant que le produit net, les a réduites d'un 5 ^e . Le 5 ^e . de 92 millions, est	18,000,000
3. Sur les 87 millions de pensions anciennes, tant ecclésiastiques que militaires ou civiles, je pense que vu la déportation des prêtres, l'émigration et les suppressions, on doit estimer la réduction au moins de moitié, ci	43,000,000
4. J'estime que l'émigration et les confiscations ont considérablement diminué la dette perpétuelle. Je n'évalue cette diminution qu'à	10,000,000
	<hr/>
Total des diminutions depuis 1791.	92 millions.

D'après ce calcul, le grand livre, tant perpétuel que viager, ne devroit plus monter qu'à cent quatre-vingt-

huit millions. Il monte, dit-on, à trois cent vingt-cinq. Ainsi la révolution l'a augmenté, depuis 1792, de cent trente-sept millions. Je vais expliquer d'où provient cette augmentation, qui correspond à un capital de près de trois milliards.

1. L'emprunt dit volontaire de 1793, coûte en intérêts annuels, près de	7,000,000 l.
2. Le compte des fournisseurs payés en inscriptions sur le grand livre, n'est pas aussi considérable qu'on l'a dit. Il ne monte qu'à environ	12,000,000
3. La partie des rentes viagère qui a été convertie en perpétuel, monte à	5,000,000
4. La convention ayant suspendu le remboursement des charges liquidées, la partie inscrite sur le grand livre est de	17,000,000
5. Les charges qui restent à liquider sont évaluées, par aperçu, à	25,000,000
6. Les dettes des émigrés de Paris et des départemens, tant liquidés qu'à liquider, sont évaluées	30,000,000
7. Pensions nouvelles	21,000,000
	<hr/>
Total de l'augmentation du grand livre, ainsi qu'il a été dit ci-dessus	137 millions.

Pour résumer le chapitre de la dette publique, voici sa composition actuelle.

1. Rentes viagères	80,000,000
2. Rentes perpétuelles anciennes	69,000,000
3. Emprunt de 1793, et inscriptions des fournisseurs, environ	19,000,000
4. Charges liquidées	17,000,000
5. Dettes d'émigrés, liquidées	23,000,000
6. Pensions tant anciennes que nouvelles	65,000,000
7. Charges à liquider	25,000,000
8. Dettes d'émigrés, idem	24,000,000
	<hr/>
Total	325 millions.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 27 thermidor.

Le conseil accueille un opuscule, ayant pour titre: *Projet de paix perpétuelle*, dont un citoyen lui a fait hommage.

Organe d'une commission, Boucher-Saint-Sauveur présente un rapport à la suite duquel on approuve la résolution du 22 thermidor, qui annule la nomination du président de la commune d'Allant, département de la Meurthe, attendu que l'assemblée primaire a violé les règles que prescrit la constitution.

Le conseil des cinq-cents adresse une résolution du 26 thermidor, par laquelle il déclare de nouveau que l'agmée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie.

Un des considérans porte que quoique cette formule de la reconnaissance nationale soit usée, il est beau cependant pour la nation de l'avoir usée par des victoires.

Coupil le regarde comme une pointe passagère d'esprit, indigne de la nation que le conseil représente, et il veut en substituer une autre, que l'on ne veut pas écouter jusqu'à la fin.

Comme tout le monde, suivant Lanjuinais, trouve cette pointe déplacée, il propose d'adopter l'urgence, par les raisons exposées dans le premier considérant.

Le conseil adopte la résolution ainsi qu'il le propose.

On reçoit un message du directoire, par lequel il donne les détails des victoires annoncées hier au conseil des cinq-cents, ce qui confirme qu'en cinq jours Wurmsers a perdu 12 à 15 mille prisonniers, qu'il a six mille hommes tués ou blessés, qu'il nous a abandonné 70 pièces de canon, 120 caissons de campagne, et que le reste de son armée est en désordre.

On approuve une résolution du 24 thermidor, qui porte que le fils du représentant du peuple Bernard jouira du bénéfice de la loi rendue en faveur des enfans des victimes de la tyrannie.

Séance du 28 thermidor.

On accorde un congé d'une décade au représentant du peuple Dugué-Tassé, que des affaires domestiques appellent dans ses foyers.

A la suite d'un rapport fait par Lacoste, on approuve une résolution qui annule les élections faites par les assemblées scissionnaires dans la commune de Montauban.

Le conseil se constitue en comité secret pour entendre un rapport sur le traité de paix avec le duc de Wurtemberg.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 30.

Dumolard par motion d'ordre: Aux termes de la constitution, la haute-cour ne se convoque que d'après une proclamation rédigée et publiée par le conseil des cinq-cents. Il est donc évident que le directoire exécutif ne peut ici intervenir. En effet il ne dépendroit alors que de lui d'empêcher la convocation de la haute-cour, si l'un de ses membres y devoit être traduit. Cependant je vois insérée dans le Bulletin des Loix, la proclamation que le conseil a rédigée pour la convocation de la haute-cour, et en bas je lis: Le directoire ordonne que cette proclamation sera publiée et affichée. Cet arrêté offre d'abord un double emploi, puisque le conseil a déjà publié cette proclamation; mais j'écarte cette considération, et je ne m'arrête que sur l'inconstitutionnalité de l'arrêté. Sans doute elle n'est que l'effet d'une erreur, mais il importe qu'elle ne soit pas négligée, et je demande qu'il soit adressé au directoire un message à l'effet de connoître les mesures qu'il a prises pour la réparer. — Cette proposition est adoptée.

Sur le rapport d'Audouin, le conseil prend la résolution suivante:

Lorsqu'une administration de département refusera de confirmer la nomination d'un professeur des écoles

centrales, faite par un jury d'instruction, ladite administration enverra dans le plus court délai au directoire exécutif les motifs de son refus; elle y joindra les motifs de la nomination faite par le jury d'instruction, et le directoire exécutif prononcera.

Un membre au nom d'une commission particulière propose de confier aux ministres de l'intérieur et de la guerre la distribution des sommes accordées aux défenseurs de la patrie et à leurs familles, et de supprimer les commissaires qui en avoient été jusqu'ici chargés. Économie dans les dépenses, accélération dans la distribution des secours, tel est le double avantage qui doit résulter de ce projet. Le conseil en ordonne l'impression et l'ajournement.

Des notaires ont été portés sur une liste des émigrés, et ils ont dû en conséquence cesser leurs fonctions; mais est-il juste de ne pas leur en laisser reprendre l'exercice lorsqu'ils ont obtenu leur radiation provisoire?

Jourdan au nom d'une commission spéciale, propose de leur en accorder l'autorisation. (Adopté.)

Le directoire exécutif dans un message du 24 messidor dernier, avoit demandé qu'il fût formé de nouvelles compagnies de vétérans: Richard au nom de la commission chargée d'examiner cette demande, expose qu'il n'en peut résulter qu'un avantage réel pour la chose publique, en ce que les autorités constituées auront par-là un surcroît de forces à leur disposition: il propose donc d'autoriser le directoire à créer 200 nouvelles compagnies de vétérans pour être par lui réparties dans la république ainsi qu'il le jugera convenable.

Canus invoque l'ajournement du projet jusqu'à ce que la commission ait présenté l'état des dépenses que cette nouvelle création occasionnera. (Adopté.)

Siméon fait ensuite adopter un projet de résolution sur la manière de constater les vols qui seroient faits chez les receveurs des deniers publics.

Le conseil des anciens annonce qu'il a approuvé la résolution qui ratifie le traité de paix conclu avec le duc de Wurtemberg.

Une commune demande que l'édifice qu'elle a consacré à son culte lui soit conservé.

Dumolard: Plusieurs pétitions de ce genre vous ont déjà été adressées, et vous les avez renvoyées à une commission. La tranquillité générale, le respect dû à la liberté des cultes, tout exige qu'il soit enfin pris à cet égard une décision, et je demande que la commission fasse son rapport sous trois jours.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

Drouet vient de s'évader avec trois de ses complices. Des barreaux de la prison ont été sciés.

A V I S.

On s'abonne pour ce journal, chez le cit. LEROUX, rue des Prêtres S. Germain l'Auxerrois, n. 42.

Le prix est de 9 l. en numéraire pour 3 mois, 18 pour 6, et 36 pour un an.

U

Da 2 P

Texte du tr
doivent j
sur la lis
pour s'ou
articles,

C
Amsterd
Hambou
Gènes...
Livou r
Cadix...
Marc d'a
Or fin...
Piastres
Guin...
Mandat...
N O U

L'envoy
fréquent
expédie s
Naples, m
Le princ
per sur les
conférence
Charles ver
L'empere
portation d

Avant-hi
après le pri
rés au châte
cette ville.
deux jours
arrivée hier
pour Hanov

Le bruit